



Strasbourg, 30 janvier 2018
PC-CP\docs 2018\PC-CP(2018)2_F

PC-CP (2018) 2

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

Conseil de coopération pénologique
(PC-CP)

17^e réunion du Groupe de travail
Strasbourg, 22-24 janvier 2018

RAPPORT DE RÉUNION SOMMAIRE

Document établi par la Direction Générale
Droits de l'Homme et État de Droit

RÉSUMÉ

Le Groupe de travail du PC-CP :

- A souhaité la bienvenue aux deux nouveaux membres récemment élus du groupe de travail, Mme Anna Ferrari (Italie) et M. Robert Friškovec (Slovénie), ainsi qu'aux représentants de la République de Moldova, de la Fédération de Russie, de l'Organisation européenne de la probation (CEP), d'EuroPris et du CPT ;
- A pris note des informations fournies par M. Carlo Chiaromonte, Chef de Division et Secrétaire du CDPC concernant la dernière réunion plénière du CDPC, qui s'est tenue en décembre 2017, et en particulier l'approbation du projet de recommandation sur les enfants de détenus (qui devrait être adopté par le Comité des Ministres d'ici fin mars 2018). S'agissant du projet de recommandation concernant la justice réparatrice, le CDPC a décidé de demander des commentaires écrits, le cas échéant, devant être envoyés avant la fin février 2018 (en raison de la nécessité de laisser davantage de temps aux délégations nationales pour examiner le projet de texte plus en détails). À la lumière de ces commentaires, le Bureau du CDPC décidera de la manière de procéder pour la finalisation du texte ;
- A par ailleurs pris connaissance de la situation budgétaire actuelle due au non-paiement d'une partie de la contribution au budget 2017 par l'un des États membres de l'Organisation et à la réduction inattendue de la contribution d'un autre État membre, et de la diminution ou du report éventuels de certaines activités dans le domaine de la justice pénale ;
- Concernant la révision et la mise à jour du commentaire sur les Règles pénitentiaires européennes (RPE) et l'avis du PC-CP selon lequel il pourrait être nécessaire de réviser également les RPE elles-mêmes, a pris note de la décision prise lors de la dernière plénière du CDPC de charger le PC-CP de rédiger deux documents distincts : un commentaire révisé et mis à jour sur les RPE et un document contenant des propositions spécifiques de révision de certaines règles des RPE, ainsi que les raisons pour cela ;
- A examiné le projet de commentaire révisé sur les RPE et a donné de nouvelles instructions aux experts scientifiques (le Professeur Dirk van Zyl Smit et M. Harvey Slade) quant à la forme et au contenu, ainsi que s'agissant du document séparé devant être présenté lors de la prochaine réunion du CDPC contenant des propositions de révision de certaines règles précises des RPE ;
- A examiné son mandat pour 2018-2019 et les activités devant être menées, ainsi que la décision prise lors de la dernière réunion plénière du CDPC de charger le PC-CP (en tant que suivi des conclusions de la 22^e Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation en juin 2017) de rédiger un manuel concernant les critères de sélection, de formation et de développement du personnel. S'agissant de cette dernière tâche, a pris note des quatre présentations faites par des représentants des services pénitentiaires français (Mme Nathalie Boissou), allemand (M. Joachim Obergfell-Fuchs), norvégien (M. Christian Øvergaard) et néerlandais (M. Robert Josten) concernant leurs systèmes, les procédures et les critères nationaux dans ce domaine ;
- A pris note des informations fournies par le Secrétariat concernant le projet SPACE et le cofinancement de la Commission européenne pour la période (2018-2019) et concernant la publication attendue des données SPACE I et SPACE II pour 2016 et a pris acte de la demande d'envoyer toutes les observations et commentaires sur les projets de publication au Professeur Aebi en temps voulu ;
- A examiné le projet de programme de la 23^e Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation du Conseil de l'Europe (19-20 juin 2018, Estonie) et a fait de nouvelles propositions concernant les titres et les contenus des ateliers, les orateurs et les modérateurs ;
- A pris acte de la présentation faite par Mme Carlien Scheele, Conseillère principale sur l'égalité de genre, DG II, et a eu une discussion concernant l'impact de cette question sur les résultats de son propre travail, reconnaissant que la dimension de genre est très pertinente dans le domaine de l'exécution des sanctions et mesures pénales et qu'une évaluation de l'impact de la problématique hommes-femmes doit être effectuée lors de l'élaboration de textes normatifs dans ce domaine.

1. Le Groupe de travail du Conseil de coopération pénologique a tenu sa 17^e réunion à Strasbourg du 22 au 24 janvier 2018, avec M. Dominik Lehner à la présidence et M. Attila Juhász à la vice-présidence. La liste des participants figure en annexe au présent rapport (Annexe II).

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux. Rapport sommaire de la dernière réunion. Informations fournies par le Secrétariat

2. L'ordre du jour (voir Annexe I) et l'ordre des travaux sont adoptés. Le rapport de la réunion plénière du PC-CP [PC-CP (2017) 18] est approuvé sans observations.
3. M. Carlo Chiaromonte, Chef des Divisions Droit pénal et Anti-Terrorisme du Conseil de l'Europe et Secrétaire du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), informe les participants des discussions et des décisions prises lors de la dernière réunion plénière du CDPC, qui a eu lieu en décembre 2017, à savoir l'approbation du projet de recommandation sur les enfants de détenus (qui devrait être adopté par le Comité des Ministres d'ici fin mars 2018). En raison du temps supplémentaire nécessaire pour des consultations au niveau national, il est décidé, concernant le projet de recommandation sur la justice réparatrice, d'inviter les délégations nationales à fournir leurs commentaires à ce texte par écrit (à envoyer au Secrétariat d'ici le 16 février 2018). À la lumière de ces commentaires, le Bureau du CDPC décidera en mars 2018 de la manière de procéder pour la finalisation du texte.
4. M. Chiaromonte fournit également des informations sur la situation budgétaire actuelle due au non-paiement d'une partie de la contribution au budget 2017 par l'un des États membres de l'Organisation et à la réduction inattendue de la contribution d'un autre État membre. Cette situation peut conduire à la diminution ou au report de certaines activités dans le domaine du droit pénal qui étaient prévues pour 2018.

II. Révision du commentaire sur les Règles pénitentiaires européennes (RPE)

5. Lors de sa précédente réunion en septembre 2017, le Groupe de travail du PC-CP a discuté du projet de commentaire révisé sur les RPE et a en outre étudié les arguments en faveur de la révision de certaines règles des RPE elles-mêmes, à la lumière des normes développées dans ce domaine par la Cour européenne des droits de l'homme dans sa jurisprudence en la matière, ainsi que par le CPT au cours de la dernière décennie, et compte tenu également du nouvel Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (2015). En décembre 2017, le CDPC réuni en plénière a décidé à ce sujet de charger le PC-CP de rédiger deux documents distincts : un commentaire révisé et mis à jour sur les RPE et un document contenant des propositions spécifiques de révision de certaines règles des RPE, ainsi que les raisons bien fondées pour cela.
6. Les participants examinent le projet de commentaire révisé sur les RPE et donnent de nouvelles instructions aux experts scientifiques (le Professeur Dirk van Zyl Smit et M. Harvey Slade) quant à la forme et au contenu, ainsi que s'agissant du document séparé devant être présenté lors de la prochaine réunion plénière du CDPC contenant des propositions de révision de certaines règles précises des RPE.

III. Mandat du PC-CP pour 2018-2019, missions et méthodes de travail

7. Les membres du Groupe de travail du PC-CP ont examiné son mandat pour 2018-2019 et les activités devant être menées, ainsi que la décision prise lors de la dernière réunion plénière du CDPC. S'agissant de la Conférence à haut niveau sur la surpopulation carcérale, ils ont constaté qu'il était prévu d'en organiser une autre en 2019 et que le groupe de travail du PC-CP sera invité à y contribuer en faisant des suggestions concernant les orateurs et le contenu.
8. Les participants sont également informés d'un nouveau projet financé par l'UE et géré dans le cadre de la deuxième phase du projet « HELP dans les 28 », qui traitera de la formation des magistrats et du personnel pénitentiaire et de probation au traitement de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Certains membres du groupe de travail du PC-CP et plusieurs experts impliqués dans la rédaction du manuel participeront au séminaire de lancement prévu le 15 mars 2018. Cela permettra d'assurer la continuité des travaux effectués à ce jour et encouragera une meilleure mise en œuvre des lignes directrices et du manuel.
9. Ils constatent également que le travail sur un manuel (voir chapitre V) ne figure pas dans la liste des tâches du PC-CP pour 2018/2019. Le Secrétariat informe les membres du groupe de travail que le projet de mandat a été envoyé au Comité des Ministres avant les conclusions de la 22^e CDPPS et aussi avant que la plénière du CDPC ne décide, à la fin de l'année 2017, de charger le PC-CP de cette tâche.
10. Concernant les tâches liées aux délinquants sexuels et aux soins de santé mentale, il est pris note que ces questions sont au centre de l'attention du PC-CP depuis plusieurs années déjà et qu'il faut que les travaux dans ce domaine débutent prochainement.

IV. 23^e Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs de services pénitentiaires et de probation (19-20 juin 2018, Estonie)

11. Les participants prennent note de l'information fournie par le Secrétariat concernant le lieu de la Conférence et les aspects logistiques. Ils étudient également le projet de programme et font quelques propositions supplémentaires concernant les titres et les contenus des ateliers, les orateurs et les modérateurs.
12. Quant à la question de la lutte contre la corruption parmi les membres du personnel, il est décidé que le GRECO et le CPT feront une présentation commune des conclusions et recommandations concernant ce phénomène négatif lors de la CDPPS en 2019.

V. Manuel sur le recrutement et la formation du personnel des services pénitentiaires et de probation

13. Les participants prennent acte de la décision prise lors de la dernière réunion plénière du CDPC de charger le PC-CP (en tant que suivi des conclusions de la 22^e Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation, qui a eu lieu en juin 2017 en Norvège) de rédiger un manuel concernant les critères de sélection, de recrutement, de formation et de développement du personnel. S'agissant de cette dernière tâche, ils prennent note des quatre présentations très intéressantes faites par des représentants des services pénitentiaires français (Mme Nathalie Boissou), allemand (M. Joachim Obergfell-Fuchs), norvégien (M. Christian Øvergaard) et néerlandais (M. Robert Josten) concernant leurs systèmes, les procédures et les critères nationaux dans ce domaine.
14. Les discussions qui suivent montrent qu'il existe des ressemblances et des différences entre les systèmes présentés et que l'accent, dans toutes les présentations, a été mis sur le personnel pénitentiaire, et beaucoup moins sur la sélection, le recrutement, la formation et le développement du personnel de probation. Il est donc décidé d'inviter à la réunion d'avril 2018 des experts qui pourront présenter cet aspect du sujet et de décider ensuite sur la manière de structurer les travaux, car ce thème est vaste et les choix doivent être faits en tenant compte des domaines d'intérêt prioritaires.

VI. Approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes

15. La composition du groupe de travail du PC-CP a évolué depuis les dernières élections en décembre 2017 et le groupe se compose désormais de cinq femmes et quatre hommes. Parmi les participants, il y a 16 hommes et 13 femmes.
16. Pendant son intervention sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, Mme Carlien Scheele souligne que, conformément aux accords internationaux, aucun motif religieux, culturel ou social ne saurait permettre, justifier ni tolérer les violences et la discrimination à l'égard des femmes et que ces motifs ne devraient pas non plus aboutir à une inégalité entre les femmes et les hommes. Elle souligne également que l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des cinq objectifs de la stratégie du Conseil de l'Europe pour 2018-2023 (note : stratégie devant être adoptée début 2018) et que ces questions devraient être intégrées à tous les dossiers de l'Organisation. Cela est facile à dire mais n'est pas toujours facile à faire de manière correcte. Il faut partir de l'idée que les situations spécifiques des femmes et des hommes/des garçons et des filles doivent être prises en compte lors de la conception des politiques, de la législation ou des projets. La dimension de genre est différente du principe général de non-discrimination. Les inégalités entre les femmes et les hommes sont souvent involontaires et donc invisibles.
17. Le PC-CP convient que, lors de la rédaction de normes et de rapports et lors de l'examen de la mise en œuvre des normes en vigueur, il faut être attentif aux aspects de l'égalité entre les femmes et les hommes et à la nécessité d'en évaluer l'impact en se posant la question suivante : la dimension de genre est-elle importante ? Pour le savoir, on peut effectuer une évaluation de l'impact de la dimension de genre en se posant les questions suivantes : quel est le but du projet/de la tâche ; est-ce que sa mise en œuvre conduira à des inégalités entre les femmes et les hommes/les garçons et les filles ; dans l'affirmative, que peut-on faire pour y remédier ?
18. S'agissant de la détention, les facteurs extérieurs exerçant une influence sur les aspects liés au genre doivent aussi être pris en considération. S'agissant des femmes, il convient d'accorder une attention particulière non seulement aux femmes détenues et délinquantes, mais aussi aux femmes qui font partie du personnel. Ces questions doivent être examinées dans le cadre des travaux en cours de révision du commentaire sur les RPE et de la révision/extension éventuelle des règles existantes concernant les femmes. Il convient de garder présent à l'esprit que les femmes sont souvent improprement désignées comme un « groupe vulnérable », car toutes les femmes ne sont pas vulnérables. Mais au sein des groupes vulnérables, la majorité se compose souvent de femmes et de filles. Chaque cas doit être pris en compte dans son contexte et il est donc important d'effectuer une analyse selon le genre comme point de départ ; rédiger dans un souci de neutralité de genre pour définir des normes est considéré à tort comme le meilleur moyen de traiter de manière juste et équitable les aspects de l'égalité entre les femmes et les hommes.

VII. Questions diverses

19. Les participants donnent des informations sur les réunions et activités, passées ou futures, auxquelles ils ont participé et qui présentent un intérêt pour les domaines de compétence et les travaux du PC-CP ou au cours desquelles le travail du PC-CP a été reconnu. Citons notamment : (a) une réunion d'experts sur le suivi des conditions de détention et le traitement des détenus dans le contexte de la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme (VERLT) dans les prisons, organisée par le BIDDH en partenariat avec Penal Reform International (PRI) dans le contexte du programme Antiterrorisme et Droits de l'homme du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE (Varsovie, Pologne, 4 et 5 décembre 2017) ; (b) une conférence sur la détention provisoire et ses alternatives à Vienne, les 8-9 novembre 2017 ; (c) un atelier de CEP-EuroPris sur la santé mentale en prison et la probation (Dublin, Irlande, 6-7 décembre 2017) ; (d) un séminaire organisé dans le cadre du projet RASMORAD (Sofia, Bulgarie, 17-19 janvier 2018) ; (e) une conférence de la CE sur la radicalisation dans les prisons (Bruxelles, 27 février 2018).
20. Les participants sont encore une fois priés d'envoyer toute traduction dans leurs langues nationales des textes normatifs du Conseil de l'Europe dans le domaine des services pénitentiaires et de la probation au Secrétariat, afin qu'il puisse les mettre en ligne sur le site du PC-CP et garantir ainsi une meilleure diffusion.

ORDRE DU JOUR**Bâtiment Agora - Salle G02, Strasbourg****22-24 janvier 2018 (9h30)**

	1. Opening of the meeting / ouverture de la réunion
	2. Adoption of the agenda and the order of business / adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
PC-CP (2017) 18	3. Summary report of the last meeting / Rapport sommaire de la dernière réunion
	4. Information provided by the Secretariat / Informations fournies par le Secrétariat
PC-CP (2017) 3 rev PC-CP (2017) 14	5. Revision of the commentary to the European Prison Rules / Révision du Commentaire aux Règles pénitentiaires européennes
ToR 2018/2019	6. PC-CP terms of reference for 2018-2019, tasks and working methods / Mandat du PC-CP pour 2018-2019, tâches et méthodes de travail
Draft programme Practical information	7. 23rd Council of Europe Conference of Directors of Prison and Probation Services (19-20 June 2018, Estonia) / 23e Conférence du Conseil de l'Europe des Directeurs des services pénitentiaires et de probation (19-20 juin 2018, Estonie)
4 Presentations	8. Manual/Handbook regarding recruitment and training of prison and probation staff / Manuel concernant le recrutement et la formation du personnel pénitentiaire et de probation
Information from the Secretariat	9. SPACE statistics and the work with the national correspondents / Statistiques SPACE et le travail avec les correspondants nationaux
Presentation	10. Gender mainstreaming / L'intégration du genre
	11. Any other business / Questions diverses
	12. Dates and agenda of the next meeting / Dates et ordre du jour de la prochaine réunion

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBER STATES / ETATS MEMBRES

NETHERLANDS / PAYS-BAS

R.W.M. van der ZON

Head of Legal Affairs/Deputy director Policy & Governance support, National Agency of Correctional Institutions of the Ministry of Justice and Security, Den Haag

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Viorel MORARI

Prosecutor, Head of Anticorruption Prosecutor's Office, (PC-CP substitute member), Chisinau

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Aleksandra SAMARINA

Coordinator for information center, Ministry of Justice, Federal Penal Service, Moscow

Vladislav MAKOVSKII

Interpreter, International Department, Ministry of Justice, Federal Penal Service, Moscow

SPAIN / ESPAGNE

Felipe BURGOS FERNÁNDEZ

Juriste et Directeur des Programmes des Institutions Pénitentiaires, Secrétariat Général des Institutions Pénitentiaires

**WORKING GROUP OF THE COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION / GROUPE DE TRAVAIL DU
CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE
(PC-CP)**

Martina BARIĆ

Social pedagogue, Head of Service of special programs, analysis, evaluation and prisoners' and juveniles' records, Ministry of Justice, Prison System Directorate, Head Office, Zagreb, Republic of Croatia

Nathalie BOISSOU

Directrice des services pénitentiaires (administration pénitentiaire française) - Coordinatrice thématique adjointe au sein du programme EI PAcCTO (Programme européen de Lutte contre la criminalité organisée transnationale), Madrid, Espagne

Annie DEVOS

Administratrice générale des Maisons de Justice, Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, Belgique

Anna FERRARI

Magistrat, Ministère de la Justice, Département pour la Justice des Enfants, et les Mesures appliquées dans la Communauté, Direction Générale de l'exécution pénale de la Probation, Rome, Italie

Robert FRIŠKOVEC

Head Office, International Co-operation, Prison Administration, Ministry of Justice, Ljubljana, Slovenia

Attila JUHÁSZ

Vice-Chair of the PC-CP

Senior Advisor, Hungarian Prison Service, Eger, Hungary

Nikolaos KOULOURIS

Assistant Professor in Social Policy and Offenders' Custodial and Non-Custodial Treatment, Department of Social Administration and Political Science, Democritus University of Thrace, Komotini, Greece

Dominik LEHNER (Dr.)

Chair of the PC-CP

President, Expert Committee on Offender Risk Assessment Northwest & Central Switzerland, Basel, Switzerland

Nadya RADKOVSKA

Head, Department for International Relations and Training of Staff, General Directorate Execution of Sentences, Ministry of Justice, Sofia, Bulgaria

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Robert JOSTEN

Sr. Consultant DPMO, Ministerie van Justitie en Veiligheid, Dienst Justitiële Inrichtingen, Directie Personeels-, Management- en Organisatieontwikkeling, Den Haag, The Netherlands

Joachim OBERGFELL-FUCHS (Dr.)

Psychologiedirektor, Leiter Bildungszentrum Justizvollzug und Kriminologischer Dienst Baden-Württemberg, Stuttgart, Germany

Christian ØVERGAARD

University College of Norwegian Correctional Service KRUS, Oslo, Norway

Harvey SLADE

LLM Student, Research Assistant to Professor van Zyl Smit on the Update to the Commentary to the EPR, University of Nottingham, United Kingdom

Dirk VAN ZYL SMIT (**Apologised/Excusé**)

Professor of Comparative and International Penal Law, School of Law, University of Nottingham, University Park, Nottingham, United Kingdom

* * * * *

OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

JAPAN / JAPON

Kumiko NIITSU

Consulat, Strasbourg, France

MEXICO / MEXIQUE

Santiago OÑATE LABORDE (**Apologised/Excusé**)

Observateur Permanent du Mexique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg, France

María Noemí HERNÁNDEZ TÉLLEZ (**Apologised/Excusée**)

Observateur Permanent Adjoint du Mexique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg, France

OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS

CONFEDERATION OF EUROPEAN PROBATION / CONFEDERATION DE LA PROBATION EUROPÉENNE (CEP)

Willem VAN DER BRUGGE

Secretary General CEP, Confederation of European Probation, Utrecht, The Netherlands

EUROPEAN ORGANISATION OF PRISON AND CORRECTIONAL SERVICES (EuroPris)

Hans MEURISSE

Senior Advisor / International Expert, The Hague, The Netherlands

OTHER COUNCIL OF EUROPE BODIES / AUTRES ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

EUROPEAN COMMITTEE FOR THE PREVENTION OF TORTURE AND INHUMAN OR DEGRADING TREATMENT OR PUNISHMENT (CPT) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE ET DES PEINES OU TRAITEMENTS INHUMAINS OU DÉGRADANTS (CPT)

Hugh CHETWYND

Head of Division, Secretariat of the European Committee for the Prevention of Torture (CPT)

EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS (ECHR) / COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME (CEDH)

Kresimir KAMBER (**Apologised/Excusé**)

Lawyer / Juriste, Registry of the European Court of Human Rights / Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme

AD HOC COMMITTEE FOR THE RIGHTS OF THE CHILD (CAHENF) / COMITÉ AD HOC POUR LES DROITS DE L'ENFANTS (CAHENF)

Maria Andriana KOSTOPOULOU (**Apologised/Excusée**)

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

DIRECTORATE GENERAL I / DIRECTION GÉNÉRALE I

HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / INFORMATION SOCIETY AND ACTION AGAINST CRIME DIRECTORATE

DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT / DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

Gerald DUNN

Administrative Officer / Administrateur

Secretariat of the Group of States against Corruption / Secrétariat du Groupe d'états contre la corruption (GRECO)

Criminal Law Division / Division du droit pénal

Carlo CHIAROMONTE

Head of Division / Chef de Division

Secretary to the European Committee on Crime Problems (CDPC) / Secrétaire du Comité Européen pour les Problèmes Criminels (CDPC)

Iliana TANEVA

Secretary to the PC-CP / Secrétaire du PC-CP

Christine COLEUR

Assistant / Assistante

Sylvie ELTER

Assistant / Assistante

DG II - DIRECTORATE OF HUMAN DIGNITY AND EQUALITY / DG II - DIRECTION DE LA DIGNITÉ HUMAINE ET DE L'ÉGALITÉ

Carlien SCHEELE

Senior Gender Equality Adviser / Conseillère principale en égalité de genre

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Katia DI STEFANI

Didier JUNGLING

Isabelle MARCHINI

Clarissa ORSDALE

Rémy JAIN